

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

1. ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS.

Nos conditions générales de vente et de livraison, de même que nos conditions particulières, sont réputées être admises par notre client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat. Ces dernières ne nous engagent dès lors que si nous les avons acceptées en termes exprimés par écrit. Notre accord ne peut, en aucun cas, être déduit de la circonstance que nous aurions accepté le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de notre acheteur. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, membre de la famille ou tout autre personne agissant pour notre client, le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à notre égard.

2. PRIX.

Sauf dispositions contractuelles particulières, nos offres et nos listes de prix ont un caractère purement indicatif et ne nous lient en aucun cas. Nos prix sont modifiables sans préavis. Ils s'entendent, produits livrés en nos établissements, frais, emballages et taxes en sus. Les frais de port sont à charge du client.

3. DELAIS DE LIVRAISON.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne sont pas de rigueur. Sauf stipulation contraire, un retard ne peut en aucun cas donner droit à l'annulation d'une commande et aucune indemnisation ne peut être exigée. Les commandes, avec un délai de livraison de plus d'un mois sont acceptées sous réserve de hausses de prix éventuelles, qui nous sont imposées par nos propres fournisseurs et des circonstances indépendantes de notre volonté qui rendraient ultérieurement impossible ou plus onéreuse la livraison. En tout état de cause, les marchandises seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment de la date de fourniture, indépendamment du prix auquel elles auraient été confirmées ou quels que soient le délai ou les possibilités de fourniture. Nous nous réservons le droit de faire des livraisons partielles constituant autant de ventes partielles.

4. LIVRAISONS

Sauf convention contraire, les marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur en nos locaux où la livraison est réputée avoir été faite. Sauf convention contraire, dans l'hypothèse où la marchandise doit être transportée, et dans l'hypothèse de prestations de services, les frais de transport et de déplacement sont à charge du contractant. Dans tous les cas, l'acheteur s'oblige à venir chercher ou accepter sans délai la marchandise dès que notre société lui aura fait savoir qu'elle se trouve à sa disposition.

5. TRANSFERT DE PROPRIETE, AGREATION.

Les risques sont à charge de l'acheteur dès le départ des marchandises de nos locaux. Nous n'encourons aucune responsabilité du chef de retard, avarie ou manquant. Les marchandises sont censées agréées en nos locaux dès leur mise à la disposition de l'acheteur lorsqu'il procède lui-même à l'enlèvement. A défaut, elles sont réputées agréées dans les 48 heures de la livraison. Le silence gardé par l'acheteur pendant ce délai vaut agrégation sans réserve et rend dès lors inopérante toute réclamation ultérieure.

6. ANNULATION DE COMMANDE.

Le vendeur est en droit de refuser l'annulation. Une annulation totale ou partielle de commande doit être, si elle est acceptée, confirmée par un courrier de notre société. Dans le cas où l'acheteur annule sa commande, sans raison valable et sans l'accord du vendeur, une mise en demeure d'avoir à accepter les marchandises commandées, est effectuée par lettre recommandée. Passé un délai de 8 jours, si l'annulation est maintenue, qu'elle nous soit notifiée par courrier, par téléphone ou par le refus des colis à leur présentation, le vendeur facturera, à titre de dommages et intérêts et pour rupture abusive de contrat, une indemnité égale à 30% du montant des marchandises refusées.

7. RECLAMATIONS

Toute réclamation, concernant les marchandises fournies, doit nous avoir été adressée sous pli recommandé à la poste dans les 48 heures de la réception de la marchandise, en se référant au numéro de la note d'envoi. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour de marchandises ne sera accepté, sauf accord préalable et écrit de notre part et pour autant qu'elles nous soient retournées en bon état et dans leur emballage d'origine. Toute réclamation du chef de vice caché doit être notifiée à notre société par lettre recommandée à la poste dans les 8 jours de la livraison. Ces délais sont de rigueur.

Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée ou par fax dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. Une réclamation ne peut en aucun cas justifier un délai ou une suspension de paiement.

8. GARANTIE

En raison de notre qualité d'intermédiaire, la garantie se rapportant aux marchandises livrées par nos soins se limite à celle accordée par le fabricant. En aucun cas, nous ne garantissons que le matériel fourni soit apte à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur. La garantie suppose que le matériel livré sera utilisé dans des conditions de l'offre ou, à défaut, dans des conditions normales d'exploitation, telles que mentionnées dans les catalogues, notices, manuels mis à la disposition de l'utilisateur. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage du matériel, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de notre matériel, de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par l'utilisateur.

9. ACOMPTE.

Les acomptes versés par notre client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat.

10. DEFAUT DE PAIEMENT.

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, le protêt d'un effet même non accepté, toute demande de concordat à l'amiable ou judiciaire, de sursis de paiement, même non officielle ou tout autre fait pouvant impliquer l'insolvabilité de l'acheteur, entraînant la déchéance du terme accordé pour le paiement de tout matériel livré ou en cours de fabrication et rendant ce paiement immédiatement exigible, nous confèrent le droit de résilier les marchés en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée à la poste et sans que cela puisse donner lieu pour notre client au moindre dédommagement. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils. Nous conservons la pleine propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix, des taxes et accessoires. Le client s'engage à nous avertir immédiatement et ce sous peine de dommages et intérêts, de toute saisie qui serait pratiquée par un tiers. Le client s'engage à nous permettre de reprendre possession de nos marchandises sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans ses locaux, et à supporter tous les frais de l'enlèvement de nos marchandises. Le nom du tiers acquéreur devra nous être immédiatement communiqué par courrier recommandé.

11. CONDITIONS DE PAIEMENT.

Toutes nos factures sont payables au comptant, nettes, et sans escompte. En conséquence, sauf convention écrite et contraire expresse :

En cas de retard de paiement, un intérêt calculé à raison de 15% l'an sera dû de plein droit et sans mise en demeure, par le seul fait de l'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant de la facture, sans toutefois que cette indemnité puisse être inférieure à 125 euros. La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité de la dette. En cas de résiliation et/ou de désistement du contrat à charge du client, il nous sera dû des dommages et intérêts forfaitaires égaux à 30% du prix de vente total. Nous pourrions demander une indemnité supérieure si le dommage est supérieur à 30%

12. RESERVE DE PROPRIETE.

Les marchandises restent notre propriété inaliénable et insaisissable jusqu'au paiement complet du montant principal, des intérêts et des montants dus en vertu des présentes conditions générales. L'acheteur en assume cependant la responsabilité dès l'expédition, celle-ci entraînant le transfert de risques. L'acheteur devra prévenir le vendeur de toutes mesures prises par des tiers sur lesdites marchandises.

13. SOLIDARITE.

Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultants des conditions générales et particulières de vente.

14. CLAUSE SPECIALE.

Les logiciels que nous proposons demeurent la propriété des fabricants. Seule une licence d'utilisation est accordée. L'utilisateur ne pourra, sous quelle que forme que ce soit, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou à titre gratuit. Il maintiendra en bon état, les mentions de propriété portant sur les programmes et le manuel d'emploi, et veillera au respect de la confidentialité des logiciels. Le client s'interdira de modifier de quelque façon que ce soit nos marchandises. Il s'interdira de contrefaire nos marchandises, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit. Nos clients, intermédiaires entre notre société et les utilisateurs finaux sont tenus d'inclure dans leurs conditions générales de vente le paragraphe ci-dessus ou un texte ayant la même portée.

15. JURIDICTION.

Toute contestation résultant des contrats, traites et factures, aussi bien portant sur l'interprétation que sur l'exécution, sera soumise à la loi belge et sera soumise exclusivement aux Tribunaux de Charleroi; le vendeur pourra toutefois saisir tout autre Tribunal compétent.